



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept et le sept décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle

Secrétaire de séance : GRAZI François

1. Lancement de la procédure de révision de la Carte communale

Délibération 043-2017

Le Maire informe ses collègues de la nécessité d'une révision de notre Carte communale en vigueur depuis le 9 avril 2004 afin d'une part, de la mettre en compatibilité avec :

- les dispositions de la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Loi Grenelle II",
- les dispositions de la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite "Loi ALUR",
- les dispositions de la loi N° 2014-1170 du 13 octobre 2014 dite "Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt",
et le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) exécutoire depuis le 24 novembre 2015,

et d'autre part, d'y apporter un certain nombre de modifications et d'améliorations rendues indispensables au regard de l'urbanisation constatée depuis sa mise en place.

Le Maire rappelle alors qu'il a obtenu de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse suite à la délibération de notre Conseil en date du 3 août 2017, par courrier en date du 13 novembre 2017, l'attribution d'une allocation au titre de la DGDU 2017 de 5 620 € afin de compenser les charges dont la Commune aura à faire face afin de procéder à la révision de ce document d'urbanisme.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.160-1 à L.163-10 et R.161-1 à R.163-9,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2015 et

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la révision de la Carte communale en vigueur depuis le 9 avril 2004 afin d'une part, de la mettre en compatibilité avec:

- les dispositions de la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Loi Grenelle II",
- les dispositions de la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite "Loi ALUR",
- les dispositions de la loi N° 2014-1170 du 13 octobre 2014 dite "Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt",
et le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) exécutoire depuis le 24 novembre 2015,

et d'autre part, d'y apporter un certain nombre de modifications et d'améliorations rendues indispensables au regard de l'urbanisation constatée depuis sa mise en place,

DECIDE :

1. de prescrire la révision de la Carte communale et de mener la procédure conformément aux dispositions des articles L.160-1 à L.163-10 du Code de l'urbanisme,
2. que les études nécessaires à cette révision seront réalisées par le cabinet URBA NOVA, cabinet spécialisé sélectionné après lancement d'une procédure de consultation,
3. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat ou convention de prestations de services nécessaires à ces études et procédure.

DEMANDE à Monsieur le Maire de communiquer la présente décision à Monsieur le préfet de la Haute-Corse ainsi qu'à la DDTM de la Haute-Corse,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire

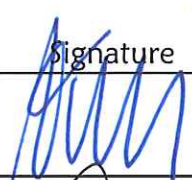

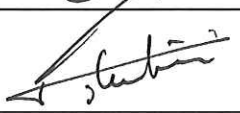


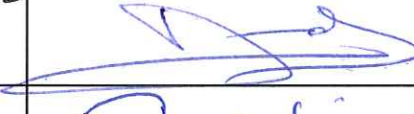
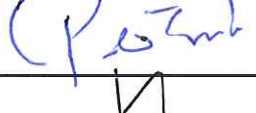

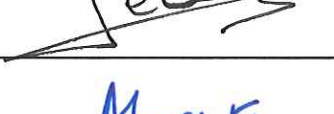
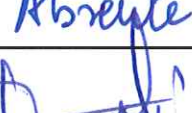


Les Conseillers Municipaux



Département de la Haute-Corse
Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 7 décembre 2017 à 19 heures

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	